

# Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 5 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le 05 avril 2014 à 16h, les membres du conseil municipal de la Commune de Vigy, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 30 mars 2014 se sont réunis dans la salle socioculturelle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 1<sup>er</sup> avril 2014 par le Maire, conformément aux arts L.2121-10 et L2122-8 du Code Général Ses Collectivités Territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : LE BOZEC Nicolas, GUILLON Anne-Laure, GASSERT Christophe, ECKER Audrey, PERRIN Joël, MAYER Anne, BOULANGER Hervé, CHAMPAUD Audrey, MORANDINI Patrice, KUHN Annick, DEMANGE Gérard, HOFFMANN Sabine, ROUBER Vincent, PENNERATH Isabelle, HEITZ Eric, VANZELLA Alain, LECLAIRE Marie-Claire, SAINT-EVE Jean-Luc, FANCHINI Barbara.

Absents ayant donné procuration à : CHAMPAUD Audrey (procuration à KUHN Annick)

Absents excusés : CHAMPAUD Audrey

Absents : 0

Secrétaire de séance : Annick HUHNN

## 1 – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ELECTION DU MAIRE :

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur VANZELLA Alain, maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

Mesdames et Messieurs LE BOZEC Nicolas, GUILLON Anne-Laure, GASSERT Christophe, ECKER Audrey, PERRIN Joël, MAYER Anne, BOULANGER Hervé, CHAMPAUD Audrey, MORANDINI Patrice, KUHN Annick, DEMANGE Gérard, HOFFMANN Sabine, ROUBER Vincent, PENNERATH Isabelle, HEITZ Eric, LECLAIRE Marie-Claire, SAINT-EVE Jean-Luc, FANCHINI Barbara dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur PERRIN Joël, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Annick KUHN

Deux assesseurs : Mesdames Anne MAYER et Audrey ECKER

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, M. Nicolas LE BOZEC est seul candidat, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du maire :

### Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 10
- Ont obtenu :
- M. Nicolas LE BOZEC : 15 voix

M. Nicolas LE BOZEC, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

M. Nicolas LE BOZEC a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

## 2 – CREATION DES POSTES D'ADJOINTS :

Sous la présidence de Monsieur LE BOZEC Nicolas

Étaient présents : GUILLON Anne-Laure, GASSERT Christophe, ECKER Audrey, PERRIN Joël, MAYER Anne, BOULANGER Hervé, MORANDINI Patrice, KUHN Annick, DEMANGE Gérard, HOFFMANN Sabine, ROUBER Vincent, PENNERATH Isabelle, HEITZ Eric, VANZELLA Alain, LECLAIRE Marie-Claire, SAINT-EVE Jean-Luc, FANCHINI Barbara.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : CHAMPAUD Audrey

Mme CHAMPAUD Audrey a donné pouvoir à Mme Annick KUHN pour voter en son nom.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

M. Le Maire propose la création de 5 postes d'adjoints qui n'est pas contesté par l'assemblée ;

Il demande à l'opposition s'ils ont des candidatures à proposer, la réponse est négative.

### **POINT 3 – ELECTION DES ADJOINTS (commune de plus de 1000 habitants) :**

Sous la présidence de Monsieur LE BOZEC Nicolas

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : LE BOZEC Nicolas, GUILLON Anne-Laure, GASSERT Christophe, ECKER Audrey, PERRIN Joël, MAYER Anne, BOULANGER Hervé, MORANDINI Patrice, KUHN Annick, DEMANGE Gérard, HOFFMANN Sabine, ROUBER Vincent, PENNERATH Isabelle, HEITZ Eric, VANZELLA Alain, LECLAIRE Marie-Claire, SAINT-EVE Jean-Luc, FANCHINI Barbara.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : CHAMPAUD Audrey

Mme CHAMPAUD Audrey a donné pouvoir à Mme KUHN Annick pour voter en son nom.

Mme KUHN Annick a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

– Liste Audrey ECKER, 15 voix, quinze voix

La liste Audrey ECKER ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- Mme Audrey ECKER
- M. Joël PERRIN
- Mme Anne-Laure GUILLON
- M. Christophe GASSERT
- Mme Anne MAYER

M. Le Maire remercie aux termes d'un discours toutes les personnes présentes et par tradition offre au maire sortant M. Alain VANZELLA son écharpe d'élu. M. Alain VANZELLA remercie le maire et demande à prendre la parole, il rend hommage à M. BOURDIN ancien maire de la commune récemment décédé.

La séance est close à 16h45.

M. Le Maire reprend la parole invitant tous les administrés à boire le verre de l'amitié.

Pour copie conforme  
VIGY, le 8 avril 2014  
Le Maire,

Nicolas LE BOZEC